



Suite à prendre en compte pour affaire escroquerie découverte

Par **alexia92i**, le **22/05/2008** à **21:22**

pour revenir à ma question : procès gagné dois je payer ?
la femme du faux proprio est handicapée et il profite de son héritage en louant le bien !
peut elle (la réelle proprio) faire une démarche ? pour récupérer son bien immobilier etc ?
merci à tous d'avance !

alexia

Par **frog**, le **22/05/2008** à **21:35**

Bonjour,
Qu'entendez vous par récupérer ?

Par **alexia92i**, le **22/05/2008** à **21:50**

J'entends par là le fait que la réelle proprio pourrait vouloir reprendre son bien immobilier dans le but de le louer. Je lui ai déjà parlé, apparemment il lui a tout pris et est parti mais pendant les procédures elle le soutenait ne souhaitait point avoir à faire avec moi disant qu'il fallait voir avec lui. Bref je ne sais pas quels sont leurs recours pour récupérer ce bien car le juge ne nous a pas repris les clés, nous avons gagné mais sans conseils et décisions vis à vis de cette location.